

Uniquement sur RDV

Du lundi au jeudi de 9 h à 11 h et de 13 h à 16 h

04.73.83.73.70

RDV le : A : H

Aucun retrait le Samedi

Fournir les **ORIGINAUX** et copies des documents demandés

PERSONNE MAJEURE	PERSONNE MINEURE
<input checked="" type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité ou / et <input type="checkbox"/> Copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois si la CNI est périmée depuis plus de 2 ans ou changement d'état civil	<input checked="" type="checkbox"/> Présence <i>indispensable</i> du mineur de 12 ans et +
<input checked="" type="checkbox"/> L'ancien passeport	<input checked="" type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité / passeport
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile au nom et prénom du demandeur de moins de 3 mois (Factures EDF, portable, avis d'imposition, loyer, attestation CPAM,...)	<input checked="" type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité des 2 parents
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité récentes (- de 6 mois), en couleur et non découpées	<input type="checkbox"/> Copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois (Sauf si naissance à Clermont)
<input type="checkbox"/> 86 € en timbres fiscaux (achat tabac presse ou Trésor public ou timbre dématérialisé)	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile au nom des parents de moins de 3 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents.	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité récentes (- de 6 mois), en couleur et non découpées
<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française (certificat de nationalité Française, décret de naturalisation...) pour 1er titre sécurisé	<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux (achat tabac presse ou Trésor public ou timbre dématérialisé) - Enfants (- de 15 ans) : 17 € - Enfants (15 - 17 ans) : 42 €
	<input checked="" type="checkbox"/> Pour les parents divorcés / séparés : Jugement de divorce / de garde En cas de garde alternée : Fournir un justificatif pour chacun des parents
	<input checked="" type="checkbox"/> Le retrait s'effectuera par la personne exerçant l'autorité parentale accompagnée <i>obligatoirement</i> par le titulaire du passeport.

Si le demandeur est né en métropole : la copie intégrale de l'acte doit être demandée à la mairie du lieu de naissance.

Si le demandeur est né dans son département ou dans un territoire d'outre-mer : la copie intégrale de l'acte doit être demandée à la mairie du lieu de naissance ou au :

Ministère de l'outre-mer
Service de l'état civil
27 rue Oudinot
75700 PARIS

Si le demandeur est né à l'étranger : la copie intégrale de l'acte doit être demandée au :

Ministère des Affaires étrangères
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES Cedex 9

ou par internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

Normes photos au format passeport :